



المصنف الوطني للخبراء المحاسبين
Ordre National des Experts Comptables

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORDRE NATIONAL DES EXPERTS COMPTABLES

L'An deux mille dix-sept et le huit du mois de Janvier s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Ordre National des Experts Comptables sur deuxième convocation à la MGMC Zeralda. Alger-

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale:

Résolution n° 01 : Rapport moral et financier

Adoption du rapport moral et financier pour la période du 01 /10/2015 au 30/09/ 2016.

Résolution n° 02 : Budget

Adoption du Budget pour la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution n° 03 : Cotisation annuelle

Fixation du montant de la cotisation annuelle 2017 à 45.000,00 DA par professionnel

Résolution n° 04 : Reversement des cotisations annuelles des professionnels décédés

Reversement aux ayants droits de la cotisation annuelle des professionnels décédés en cours d'année

Résolution n° 05 : Publicité légale

Publication légale des présentes résolutions.

Le Président
M.OULD TALEB Seghir

Les Assesseurs
Mme AIAD Amel.
M.MEZIANE Nazim Abdelkader

Le Rapporteur
M. DEHIMI Amar

